

MAIRIE D'ANGEAC-CHAMPAGNE
850, Rue des Distilleries

16130 ANGEAC-CHAMPAGNE

Tél. : 05.45.83.74.42

Fax : 05.45.83.64.19

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28
NOVEMBRE 2016**

Sur convocation du 22 novembre 2016, le Conseil Municipal s'est réuni :

Présents : Messieurs Pascal BRUNETEAU, Gérard CHEVOLLEAU, Ludovic DAVIAUD
Gérard FAURIE, Michel JASMIN, Laurent NERFIE, Henri PERIER
Mesdames Lydie BLANC, Yannick BOYELDIEU, Maryse DOUBLET, Eliane GASNIERE

Absents excusés : Nathalie CALVEZ (a donné pouvoir à Laurent NERFIE), Alexandra
NADAUD, Carole VANDEVOORDE-SAUNIER

Absent : Jean- Philippe GRAMAIN

Début de la Séance : 20 H 30.

Nommé secrétaire de Séance : Monsieur Michel JASMIN

Avant d'engager l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retirer le point six concernant la validation du règlement intérieur de la commune d'Angeac-Champagne n'ayant pas reçu le retour du centre de gestion, cette question sera reportée ultérieurement. Monsieur le Maire propose de remplacer ce point par des délibérations nécessaires suite à la fusion de la future communauté d'agglomérations, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

**1. REQUALIFICATION DE L'AMENEGEMENT DU CENTRE BOURG, VALIDATION
DE L'AVANT PROJET**

En date du 22 novembre 2016, le Maire et Monsieur Pascal BRUNETEAU, 2^{ème} adjoint, ont été reçus au Département par Monsieur Jobit, conseiller départemental, responsable des routes, Monsieur Tourneur, le directeur des routes, Monsieur Perot, responsable de l'ADA à Jarnac, Madame Rivière, responsable de l'effacement des réseaux, Madame Marie-Claude Guionnet, conseillère départementale et Monsieur Jean-Paul Zucchi, conseiller départemental.

L'avant projet présenté pour l'aménagement et la requalification du centre bourg a reçu un accueil favorable du Département. Monsieur Jobit propose que nous envoyions l'avant projet

avec le dossier de présentation le plus rapidement possible auprès de Madame Rivière afin que le projet d'effacement des réseaux sur l'aménagement concerné puisse être examiné lors d'une prochaine session en mars 2017. Si notre projet est retenu, il nous est indiqué que les travaux d'effacement sur le zonage concerné pourraient intervenir en fin d'année. Pour ce qui concerne l'aménagement proprement dit, une observation a été faite sur la qualité de revêtement sur la voie départementale, nous serons amenés à reprendre contact avec Monsieur Pérot pour finaliser cet aspect des choses. Il nous est proposé de nous revoir en juin – juillet au département afin d'étudier les aides pour nous accompagner dans la réalisation du projet.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'avant projet de requalification du centre bourg et autorise Monsieur le Maire à déposer une demande d'enfouissement des réseaux auprès des services du Département pour la tranche 1 allant du cimetière au carrefour de la rue des vendanges et de l'Ugni blanc.

Concernant les dysfonctionnements constatés sur la voirie à Roissac, après discussion et intervention du conseil départemental, le Département prendra le dossier en main et l'intégrera dans le projet d'appel d'offres et de travaux dans l'année 2017.

2. REPOSITIONNEMENT REFECTION DE L'EGLISE, ADOPTION DE LA TRANCHE RETENUE DU PLAN DE FINANCEMENT

La commission constituée pour l'étude de l'aménagement des travaux nécessaires de l'Eglise a adopté le principe d'une réfection du chœur et du bras sud du transept. Le montant s'estimerait sur une HT de 124 292,96 euros auquel il faut ajouter les honoraires d'architectes 12 056,42 euros et les honoraires SPS 3 728,79 euros soit un montant global de 140 078,17 euros HT. Monsieur le Maire rappelle que la Région a cessé de subventionner ce type de travaux depuis la fusion des régions, le Département a acté une subvention de 14 000 euros, une réserve parlementaire a été sollicitée (somme en attente de réponse) et une opération de mécénat va être lancée avec la Fondation du Patrimoine, si nous arrivons à obtenir des dons de 7 000 euros (déductible des impôts), nous pourrions obtenir une donation supplémentaire de la Fondation du Patrimoine de 10 000 euros. Monsieur le Maire rappelle que c'est la dernière année que cette donation peut être obtenue au vu des baisses de dotations.

Un dépliant a été réalisé en mille exemplaires par l'imprimerie NACARA de Salles d'Angles à titre gracieux (cette entreprise bénéficiera du crédit d'impôts pour ce geste). Deux courriers ont été préparés pour accompagner ce dépliant, à la fois pour les entreprises du secteur et à la fois pour les habitants de la commune, ils sont soumis à appréciation du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal valide l'engagement des travaux pour l'Eglise d'Angeac-Champagne du chœur et du bras sud du transept pour un montant global de 140 078,17 euros HT, valide le principe pour le lancement de l'opération de mécénat avec la Fondation du Patrimoine, et autorise le Maire à signer tous les actes afférents à cette procédure.

3. CREATION D'UN POSTE D'AGENT RECENSEUR

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les enquêtes de recensement sont préparées et réalisées par les communes qui reçoivent à ce titre une dotation forfaitaire de l'Etat destinée à couvrir partiellement les frais liés au recensement engagés par la commune.

Considérant que les opérations de recensement se dérouleront du 19 janvier 2017 au 18 février 2017, il y a lieu de procéder à la nomination d'un agent recenseur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité,

- De procéder à la nomination d'un agent recenseur,
- De fixer la rémunération de l'agent recenseur à 1 000,00 euros net, les cotisations patronales restant à charge de la commune,
- Décide d'inscrire au budget 2017 l'ensemble des dépenses spécifiques liées à l'enquête de recensement et en recettes la dotation forfaitaire de recensement de l'Etat,
- Autorise Monsieur le Maire à initier les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tous documents ou actes se rapportant à cette délibération et de procéder aux opérations de recrutement de l'agent recenseur qui sera nommé par arrêté du Maire.

4. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES TERRAINS DES TROIS PIERRES A LA CDC DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE LA COMPETENCE BASE DE LOISIRS

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes de Grande Champagne a déjà délibéré début novembre pour la mise à disposition des terrains des Trois Pierres appartenant à la commune pour la création future d'une base de loisirs dont le principe a été voté par la CDC. Il est nécessaire que la commune vote dans les mêmes conditions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de l'ensemble des biens aux Trois Pierres et autorise Monsieur le Maire à procéder à toute formalité administrative nécessaire à ce dossier.

5. PLAN DE FINANCEMENT, REMPLACEMENT D'UNE LANterne RUE DES TROIS PIERRES. AUTORISER LE MAIRE A SIGNER LE FONDS DE CONCOURS AU SDEG

Monsieur le Maire précise que la lanterne AK 030 est vétuste et nécessite d'être changée, la contribution de la collectivité est d'un montant de 181 euros 28. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents comprenant notamment le plan de financement et la convention de fonds de concours au SDEG.

6. 1) ADHESION DE LA COMMUNE D'ANGEAC-CHAMPAGNE AU SERVICE COMMUN « INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS » DE GRAND COGNAC COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Monsieur le Préfet par courrier du 21 novembre 2016 informe que les communes appartenant au 1^{er} janvier 2017 à un EPCI de plus de 10 000 habitants ne pourront plus bénéficier de la mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des dossiers d'urbanisme. En conséquence, il est proposé que la commune d'Angeac-Champagne adhère au 1^{er} janvier 2017 au service commun « instruction du droit des sols » de Grand Cognac Communauté d'Agglomération

2) FUSION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES DE JARNAC, DE LA REGION DE CHATEAUNEUF, DE GRANDE CHAMPAGNE ET DE GRAND COGNAC COMMUNAUTE DE COMMUNES : COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU FUTUR EPCI

Conformément aux propositions de Monsieur le Préfet en date du 03 novembre 2016, le Conseil Municipal d'Angeac-Champagne se prononce pour une composition à 96 membres de la prochaine communauté d'agglomérations.

7. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- La cérémonie des vœux en présence du Conseil Municipal aura lieu le samedi 07 janvier 2017 à partir de 17h30 à la salle des fêtes
- Le repas du Conseil Municipal est fixé au samedi 21 janvier 2017
- Le repas des aînés aura lieu le samedi 11 mars 2017 à partir de 12h00 à la salle des fêtes

Clôture de la Séance : 22 H 00.

L'ordre du jour étant épuisé, ont signé au registre les membres présents.